

Département de la
Charente - Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

*Long + copie
compt
E.F. 60*

VILLE de ROYAN

Réunion du Vendredi 6 Mai 1960

OBJET :

**Adhésion à l'Automobile
Club de la Charente-
Maritime**

L'an mil neuf cent soixante, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Mai 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Pouget, Lanussé, Guillaud, Mongrand, Flahaut, Lamouche, Fontanière, Berland, Reix, Nartea, Melle Fouché, MM. Gachot, Guy Menant, Bouche Galland, Bujard.

Représentés : M. Biscaye par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Automobile Club de la Charente-Maritime a décidé, l'an dernier, d'acquérir un centre mobile de Sécurité qui est installé dans un fourgon 11 CV Citroën /

Ce Centre reste plusieurs jours chaque année à Royan et examine de nombreux véhicules et signale les défauts matériels.

L'Automobile Club, Association régie par la loi de 1901 ne vivant que des cotisations de ces sociétaires demande à la ville d'adhérer

Le Conseil Municipal

décide

d'adhérer à l'automobile Club de la Charente-Maritime dont le siège social est à La Rochelle, 32 rue Dupaty et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

- que le montant de la cotisation, soit 15 NF (12 pour la cotisation annuelle + 3 pour le droit d'entrée) sera mandaté sur le chapitre II art. 10 du B.P. 1960 " Cotisation à diverses associations dont la ville fait partie ".

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 23 MAI 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué



M. MATRAS



[Signature]

APPROUVE
ROCHEFORT S/M le 20 MAI 1960
Le Sous-préfet
signé: J. VOCHHEL

60 056